

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 19 octobre 2021

Présents : Mrs ALEGRET Christian, BERNARD Lionnel, COMBES Joël, DEBAT Serge, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, TEILH Jérôme, THUILLER Alain.
Mme BERTHIER Aline, CASTAING Mary-Jan, CAYEZ Cathy, DUBIE Karine, DUPUY Annie

Absents(es) excusés (es):

Procuration

Secrétaire : Mme BERTHIER Aline

46. Objet de la délibération : 1. Commande Publique / 1.1 Marchés publics

Groupement commande défibrillateurs

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, à la demande d'une trentaine de communes, a délibéré le 6 septembre 2021 pour créer un groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs.

Les collectivités peuvent créer un groupement de commande pour mutualiser les commandes de services, de fournitures ou de travaux. L'intérêt d'adhérer au groupement de commande est de porter une enveloppe financière plus importante et de pouvoir réaliser des économies d'échelle en optimisant la négociation du prix auprès du prestataire.

La constitution du groupement de commande et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive, ci-annexée. La Communauté de Communes assurera les fonctions de coordination du groupement de commande et procédera, à ce titre et pour le compte des communes adhérentes, à toutes les opérations liées à l'organisation de la procédure de consultation des entreprises. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour sélectionner l'offre la mieux-disante sera celle de la Communauté de Communes. Chaque commune du groupement pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de ses marchés.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance de deux défibrillateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance de deux défibrillateurs, entre la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros et les Communes du territoire ;
-
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande, ci-annexée ;
-
- DESIGNER la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros en qualité de coordinateur du groupement de commande ;
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés susmentionnés y afférents

47. Objet de la délibération : 7. Finances / 7.9 Prises de Participation

Etablissement des programmes 2022 SDE

Suite au courrier envoyé par le président du SDE en date du 30 septembre 2021, concernant les travaux que souhaiterait engager la commune de Pouyastruc pour l'année 2022, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

1. Electrification rurale :

- Enfouissement du réseau électrique : prolongement rue du Stade (parking face aux cours de tennis, en fonction du devis du SDE).
- Extension du réseau : pour rappel, l'enfouissement rue du stade est prévu pour 2022.

2. Eclairage public :

- Extension : Eclairage cami dou Pichou et candelabre
- Etude d'ensemble souhaitée en éclairage public : rappel du diagnostic demandé par téléphone.

Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

48. Objet de la délibération : 3. Domaine et Patrimoine / 3.5 Acte de gestion du domaine public.

Demande de révision arrêté préfectoral portant application du régime forestier

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, un bilan de la propriété forestière communale a été réalisé : qu'une restructuration foncière du patrimoine relevant du régime forestier s'avère nécessaire, entraînant la demande de révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier sur les parcelles dont la liste figure dans l'annexe ci-jointe.

Ainsi, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier de :

- l'appui technique, de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts,
- d'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion sur 20 ans,
- de subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite en application des articles L.211.1, L.211.2 et L.214.3 du code forestier l'application du régime forestier d'une contenance totale de 99 ha 76 a 74 ca, en concordance avec les données cadastrales actuelles et dont la liste récapitulative des parcelles communales qui bénéficieront du régime forestier figure dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- 1/ d'approuver le projet de révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier,
- 2/autorise M. le Maire à signer les documents inhérents à cette démarche.

Parcelles cadastrales composant la Forêt communale de Pouyastruc

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	101.01 55	99.7674	
POUYASTRUC	E	93	BARMALLE	0.0301	0.0301	A soumettre
POUYASTRUC	F	263	LEAYES	40.4689	39.2208	Lot J à soumettre
POUYASTRUC	WB	51	BEDAT	5.7759	5.7759	A soumettre
POUYASTRUC	WB	52	BEDAT	9.2049	9.2049	A soumettre
POUYASTRUC	WB	53	BEDAT	1.81	1.81	A soumettre
POUYASTRUC	WB	54	BEDAT	3.281	3.281	A soumettre
POUYASTRUC	WB	55	BEDAT	0.7285	0.7285	A soumettre
POUYASTRUC	WB	72	BERNATA	4.1807	4.1807	A soumettre
POUYASTRUC	WC	26	MANDILLE	1.037	1.037	A soumettre
POUYASTRUC	F	87	MANDILLE	7.2587	7.2587	A soumettre
POUYASTRUC	E	112	BARMALLE	18.858	18.858	A soumettre
POUYASTRUC	E	113	BARMALLE	1.4346	1.4346	A soumettre
POUYASTRUC	E	114	BARMALLE	6.9472	6.9472	A soumettre

Séance du 19 octobre 2021

1. Commande publique / 1.1 Marchés publics

Groupement commande défibrillateurs

7. Finances / 7.9 Prises de participation

Etablissement des programmes 2022 SDE

3. Domaine et patrimoine / 3.5 Acte de gestion du domaine public

Demande de révision arrêté préfectoral portant application du régime forestier

PAILHAS Michel

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

DEBAT Serge

LEGRAND Clément

BERNARD Lionnel

CASTAING Mary-Jan

CAYEZ Catherine

COMBES Joël

DUBIE Karine

DUCASSE Christophe

DUPUY Annie

IRIGOYEN Bruno

TEILH Jérôme

THUILLER Alain